

*Communauté de communes du Pays de Fénélon***Séance du 22 octobre 2020**

Conseillers en exercice : 32

Présents : 26

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°116Présents : 26

Archignac : Alain Laporte / Borrèze : Thierry Chassaing / Calviac en Périgord : Jean Paul Ségalat, Jean-Louis Chupin, / Carlux : Michel Lemasson / Carsac -Aillac : Patrick Bonnefon, Fabienne Jardel, , Sophie Lazzarini, /Cazoulès : Joël Barbery /Jayac : Francis Jagourd / Nadaillac : Jean Claude Veysière / Orliaguet : Patrick Prugnaud / Paulin : Michel Mariel /Peyrillac et Millac : Ghislain Fourreaux / Prats de Carlux : Jean Michel Barreau, / St Crépin Carluce : Alain Vilatte, Annie Vergne-Rodriguez / St Geniès : Michel Lajugie, Alain Dalix, Anne Alfano / St Julien de Lampon : Huguette Villard, Didier Boyer / Sainte Mondane : Gilles Arpaillage / Salignac-Eyvignes : Stéphane Laurent Sécrestat, Benoît Bru / Simeyrols : Jean Pierre Planche /

Excusés : 6 : 4 pouvoirs et 2 excusés

Carlux : André Alard donne pouvoir à Michel Lemasson

Carsac-Aillac : Patrick Treille, Jacques Hurtaud

Prats de Carlux : Nicole Labrot donne pouvoir à Jean Michel Barreau

Salignac-Eyvignes : Isabelle Pestourie donne pouvoir à Stéphane Laurent Sécrestat

Veyrignac : Lysette Gendre donne pouvoir à Gilles Arpaillage

L'an deux mille vingt, le vingt-deux octobre à dix-huit heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la Salle des fêtes de St Julien de Lampon, sur convocation et sous la présidence de M. Patrick BONNEFON, Président.

Les conseillers communautaires présents forment la majorité en exercice ;

Mme Huguette Villard a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 16/10/2020

OBJET : Tarifs sur Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que la commission environnement s'est réuni le 08 octobre 2020 afin d'étudier la tarification des prestations effectuées par le service assainissement non collectif de la communauté de communes.

Après avoir analysé rétrospectivement les budgets du service et pris en considération la disparition des aides de l'agence de l'eau à partir de l'exercice 2020, les membres de la commission ont étudié les prospectives budgétaires jusqu'en 2023 et ont conclu à la nécessité de réviser la tarification des prestations de service dans l'objectif d'équilibrer financièrement ce service.

Les propositions de la commission sont les suivantes :

Prestations	Tarifs - Date d'application		
	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023
Contrôle de bon fonctionnement	16,00 €	16,50 €	17,00 €
Diagnostic ventes	130,00 €	140,00 €	150,00 €
Contrôle de conception	82,00 €	84,00 €	86,00 €
Contrôle d'exécution	71,75 €	73,50 €	75,00 €

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuvent la grille tarifaire telle que proposées par la commission environnement.
- Autorisent le Président ou son représentant à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Les signatures sont au registre, pour extrait conforme.

Certifié exécutoire

Le 23/10/2020

Le Président

Patrick BONNEFON